



En exercice : 59
Présents : 53
Votants : 57

Séance du 06 juillet 2026

Le six juillet Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 30 juin 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES SAINT GAULT
RENAÉ

SAINT AIGNAN SUR ROË
SAINT ERBLON
SAINT MARTIN DU LIMET
SAINT MICHEL DE LA ROË
SAINT POIX
SAINT QUENTIN LES ANGES
SAINT SATURNIN DU LIMET
SENONNES
SIMPLÉ

TRIDON Fabrice, GEUSSELIN Stéphanie, titulaires
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CLAEREBOUT Évelyne, CHAUVIN Maxime, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jean-Luc, titulaire
TISON Hervé, titulaire
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, GAUMÉ Willy, BERTHOMÉ Anna, titulaires
BRETON Robert, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit, LAIRY Lionel, MÉVITE Anne, titulaires
/
GOHIER Odile, titulaire
/
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
GAROT Rémi, titulaire
/
JULIOT Thierry, titulaire
JOUFFLINEAU Chantal, BELOUARD Guillaume, titulaires
CHABOT Hervé, titulaire
MÉZIÈRES Hervé, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, DAMOUR Anne-Marie, titulaires
BONNIER Stéphane, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFÈVRE Laurent, ROGER-COUSIN Priscilla, GENDRY Hugues, titulaires
PELLUAU BIANCHI Alexandre, PROD'HOMME Tanguy, LE GUENNEC Aurélie, BALOCHE Dorinne, titulaires
GUILLET Vincent, titulaire
JONCHERAY Quentin, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ROGER Steve, titulaire
POIRIER Bruno, titulaire
BARREAU Anthony, titulaire

Étaient excusés : BECQUET Vincent (Congrier), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), GOUPILLAT Daniel (Cuillé), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), PELTIER Alexandra (St Aignan sur Roe)

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), CHADELAUD Gaétan (La Roe),

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

BECQUET Vincent a donné pouvoir à TISON Hervé
HINCELIN Marie-Noëlle a donné pouvoir à CLAEREBOUT Evelyne

PELTIER Alexandra a donné pouvoir à GUILLET Vincent
GOUPILLAT Daniel a donné pouvoir à CHAUVIN Maxime

Secrétaire de Séance : Élu **M. JULIOT Thierry**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-06/171 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Séance du : 06 juillet 2026

OBJET 2026-06/171: AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SCoT – MODIFICATION POUR INTÉGRER LA TRAJECTOIRE ZAN - PRESCRIPTION

M. Clément BEUCHER, Vice-Président en charge de l'Aménagement, rappelle au Conseil que la Communauté de Communes du Pays de Craon a approuvé son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) par délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2015. Il rappelle également que la CCPC a approuvé le bilan de ce SCoT à 6 ans et décidé de son maintien en vigueur sur le même périmètre par délibération en date du 14 juin 2021.

M. BEUCHER expose aux membres du Conseil que la Loi Climat et Résilience, votée le 22 août 2021 et qui vise à réduire la consommation foncière d'espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF), a institué un principe nouveau, le zéro artificialisation nette (ZAN). Selon ce principe, la consommation d'ENAF doit être divisée par deux d'ici 2030, puis l'artificialisation nette stoppée d'ici 2050.

M. BEUCHER précise que, pour parvenir à ces objectifs, la Loi impose d'intégrer cette trajectoire dans les documents d'urbanisme : SRADDET pour la Région, SCoT pour la CCPC, et ce avant le 22 février 2027, et avant le 22 février 2028 pour les documents d'urbanismes des communes (ou PLUi le cas échéant). Cette intégration pouvant être réalisée via une procédure de modification.

Compte-tenu de ces échéances, il est proposé au Conseil de prescrire une modification SCoT.

Considérant la présentation réalisée le 1^{er} juin 2026 par les services de l'État auprès des maires dont les communes sont en RNU, ainsi que les échanges et débats s'étant tenus lors de cette réunion,

Considérant les présentations réalisées par les services de l'État notamment en Conférence des maires les 15 mai 2026, 8 juin 2026 et 29 juin 2026, ainsi que les échanges et débats s'étant tenus lors de ces réunions,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 53

Votants : 57 (par le jeu des pouvoirs)

À L'UNANIMITÉ (57 votants)

- **DECIDE** d'engager une procédure de modification du SCoT afin d'intégrer la trajectoire ZAN tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président pour l'ensemble des démarches et signer tous actes, décisions et les formalités afférentes à la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260710-DELIB202606171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2026

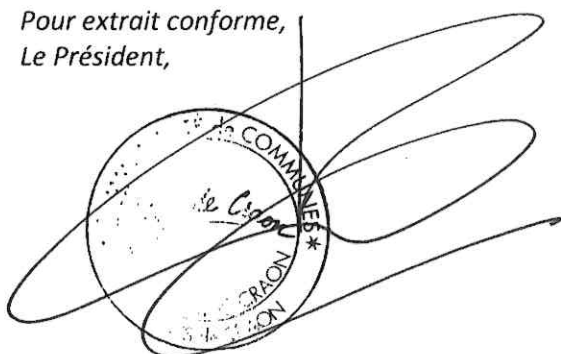
Affichage : 16/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



*Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 10 juillet 2026*

*Pour extrait conforme,
Le Président,*



Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,



Thierry JULIOT